

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1882.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1881 a été voté au chiffre de	15,432,010 »
Le Budget proposé pour l'exercice 1882 s'élève à	15,567,310 »
Soit une augmentation de fr.	<u>135,300 »</u>

qui forme la balance des accroissements et des réductions de crédits proposés pour certains articles du Budget, différences qui sont justifiées par les considérations ci-après :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit voté pour 1881 (<i>ordinaire</i>). fr.	833,500 »
» demandé pour 1882 (<i>ordinaire</i>).	839,200 »
En plus pour 1882 fr.	<u>5,900 »</u>

Cette somme se subdivise ainsi qu'il suit :

<i>a.</i> Pour allouer à quelques agents de l'administration des monnaies les traitements réglementaires affectés à leurs grades fr.	2,500 »
<i>b.</i> Pour pouvoir accorder à six fonctionnaires de l'administration centrale l'augmentation de traitement prévue par l'article 16 de l'arrêté organique du 31 décembre 1875	3,400 »
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>5,900 »</u>

ART. 5. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1881 fr.	152,300 »
» proposé pour 1882	324,500 »
En plus pour 1882	<u>172,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation n'est qu'apparente : elle est compensée par la suppression de l'ancien article 8 du Budget, intitulé : *Magasin général des papiers*, et comportant un crédit égal de 172,000 francs.

La réunion de ces deux articles en un seul est une simple mesure d'ordre. Il est rationnel, en effet, d'imputer sur un même crédit des dépenses de même nature : ainsi, les frais d'impression, qui consistent dans le prix du travail typographique et dans la dépense du papier nécessaire à l'exécution de ce travail, étaient jusqu'à présent imputés sur deux articles différents. C'était une anomalie que la fusion des deux articles fera disparaître.

ART. 8 (ancien). — *Magasin général des papiers.*

Crédit : 172,000 francs.

Cet article disparaît du Budget. — Voir l'explication donnée ci-avant à propos de l'article 5.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES
DANS LES PROVINCES.

ART. 12. — *Surveillance générale.*

Crédit voté pour 1881	fr.	410,550	»
» proposé pour 1882		445,550	»
		<hr/>	
En plus pour 1882		35,000	»
		<hr/>	

Un arrêté royal du 26 février 1878 établit en principe qu'une indemnité annuelle peut être allouée sous certaines conditions aux surnuméraires des contributions directes, douanes et accises. Un arrêté ministériel du 20 mars suivant a fixé le taux de cette indemnité à 1,000 francs et à 1,200 francs suivant les cas qu'il détermine.

Pour assurer l'exécution de cette mesure, il est nécessaire d'augmenter de 35,000 francs le crédit qui figure au litt. k des développements de l'article 12.

Il est à remarquer que le même arrêté du 20 mars 1878 fixe un maximum de traitement aux surnuméraires qui sont appelés à gérer intérimairement des bureaux de recette. Antérieurement, ils jouissaient de l'intégralité des avantages que procurait cette gestion aux titulaires. La dépense résultant de l'allocation d'une indemnité à ces agents est donc, en grande partie, compensée par la diminution des frais d'intérim.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Service de la conservation du cadastre.*

Crédit voté pour 1881	fr.	688,550	»
» proposé pour 1882		697,950	»
		<hr/>	
En plus pour 1882		9,600	»
		<hr/>	

Cette somme est destinée, d'une part, à accorder des augmentations de traitement à des agents qui se trouvent dans les conditions réglementaires pour y avoir des titres et, d'autre part, à la création de quelques nouveaux emplois de géomètres dont la nécessité est dès à présent prévue.

ART. 14. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.*

Crédit voté pour 1881		2,050,700	»
» proposé pour 1882		2,098,900	»
		<hr/>	
En plus pour 1882	fr.	48,200	»
		<hr/>	

L'augmentation totale de 48,200 francs se répartit ainsi qu'il suit entre les litt. *d*, *e* et *f* des développements de l'article 14.

d. — L'extension toujours croissante de nos relations commerciales, et la nécessité de déjouer les manœuvres tentées dans un but frauduleux au moyen de fausses déclarations, donnent d'année en année plus d'importance au service de vérification des marchandises dans les bureaux de douane établis près des stations du chemin de fer et dans les succursales d'entrepôt.

Pour assurer la prompte expédition des marchandises à vérifier et pour garantir d'une manière efficace les intérêts du Trésor, il est indispensable de mettre le nombre des employés attachés à ce service en rapport avec ses nécessités. Une somme de 24,000 francs est demandée dans ce but pour l'exercice 1882.

e. — Les écritures des bureaux de douane se multiplient naturellement en proportion du développement des opérations douanières. Le personnel qui en est chargé doit être renforcé d'un certain nombre de commis, et le surcroît de dépense qui en résultera est évalué à 10,400 francs.

f. — Pour organiser la surveillance à exercer dans les fabriques de glucose, il a été reconnu nécessaire de créer six nouvelles sections spéciales, composées chacune de deux commis des accises, d'où une augmentation de crédit de 13,800 francs.

RÉCAPITULATION.	{	Litt. <i>d</i>	fr.	24,000	»
		— <i>e</i>		10,400	»
		— <i>f</i>		13,800	»
		<hr/>			
TOTAL ÉGAL à l'augmentation demandée		fr.	48,200	»	
		<hr/>			

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit voté pour 1881	fr. 4,869,500 »
» proposé pour 1882	4,828,975 »
	<hr/>
En moins pour 1882	40,525 »
	<hr/>

La réorganisation du service actif des douanes permet une réduction des cadres du personnel inférieur qui se traduit en une diminution de dépense de 52,125 francs.

Mais, d'un autre côté, il est nécessaire de renforcer le contrôle à exercer sur les opérations des vérificateurs, par la création de trois emplois de contrôleur et d'un emploi de lieutenant des douanes. Le traitement de ces nouveaux agents donnera lieu à une dépense de 11,600 francs, qui réduit à 40,525 francs la diminution qui peut être opérée sur le crédit total de l'article 16.

ART. 23. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1881	fr. 187,800 »
» proposé pour 1882	194,925 »
	<hr/>
En plus pour 1882	fr. 7,125 »
	<hr/>

Le renouvellement des baux de location des bâtiments et locaux à l'usage de la douane, est presque toujours subordonné à une aggravation des loyers. D'un autre côté, l'ameublement de ces locaux doit être entretenu en bon état, complété et partiellement renouvelé. Les frais de chauffage et d'éclairage vont en outre en augmentant d'année en année.

C'est pour faire face à ces dépenses nouvelles qu'une augmentation de crédit de 7,125 francs est demandée à l'article 23.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 27. — *Remises des receveurs.*

Crédit voté pour 1881	fr. 1,500,000 »
» proposé pour 1882	1,370,000 »
	<hr/>
En plus pour 1882	70,000 »
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Bien que le crédit qui fait l'objet de l'article 27 ne soit point limitatif, il est convenable de mettre, autant que possible, le chiffre de ce crédit, en rapport avec les faits constatés.

Or la moyenne des remises allouées aux receveurs pendant la période quinquennale de 1875 à 1879, a été de 1,297,556 francs. Les remises étant proportionnelles aux recettes et celles-ci devant nécessairement s'accroître par suite des mesures financières décrétées par la loi du 28 juillet 1879, on peut prévoir que les remises des comptables pour l'exercice 1882 pourront s'élever à 1,370,000 francs.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 2 fr.	5,900 »	»
» 5	172,000 »	»
» 8 (ancien)	»	172,000 »
» 12	35,000 »	»
» 13	9,600 »	»
» 14	48,200 »	»
» 16	»	40,525 »
» 23	7,125 »	»
» 27	70,000 »	»
TOTAUX. . . fr.	347,825 »	212,525 »
RÉSULTAT : AUGMENTATION. . . fr.	135,300 »	

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1882, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1881.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1882.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1882.						
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.							
I.	Administr. centrale	1,297,900	16,000	1,513,900	1,303,800	16,000	1,319,800	5,900	»	»	»	5,900	»	»
II.	— de la trésorerie, etc.	218,000	»	218,000	218,000	»	218,000	»	»	»	»	»	»	»
III.	— des contributions, etc.	11,151,805	104,300	11,256,105	11,211,205	104,300	11,315,505	59,400	»	»	»	59,400	»	»
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,542,555	51,450	2,594,005	2,612,555	51,450	2,664,005	70,000	»	»	»	70,000	»	»
V.	Pensions et secours. . . .	42,000	»	42,000	42,000	»	42,000	»	»	»	»	»	»	»
VI.	Dépenses imprévues	8,000	»	8,000	8,000	»	8,000	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX. . . fr.	15,260,260	171,750	15,432,010	15,395,560	171,750	15,567,310	135,300	»	»	»	135,000	»	»
								DIFFÉRENCES. . . . fr.		EN PLUS: 135,300	»	»	EN PLUS: 135,300	»

NOTE PRÉLIMINAIRE

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1882, est fixé à la somme de *quinze millions cinq cent soixante-sept mille trois cent dix francs* (15,567,310 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	1,319,800 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité.	839,200 »	14,000 »		
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »		
4	Frais de tournées	10,000 »	»		
5	Matériel	324,500 »	»		
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	»		
7	Service de la monnaie	16,100 »	»		
8	Documents statistiques	18,000 »	»		
CHAPITRE II.					
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.					
9	Traitements des agents du Trésor	170,000 »	»	218,000 »	
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	48,000 »	»		
CHAPITRE III.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
11	Surveillance générale. — Traitements	443,350 »	»	11,515,505 »	
12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	697,950 »	»		
13	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes	2,098,400 »		500 »
14		Remises proportionnelles et indem- nités (crédit non limitatif)	2,180,700 »		»
15	— des douanes et de la recherche maritime	4,824,475 »	4,500 »		
16	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	15,600 »	2,500 »		
17	Suppléments de traitement	260,225 »	»		
18	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	»	82,000 »		
19	Frais de bureau et de tournées	91,580 »	»		
20	Indemnités, primes et dépenses diverses	399,000 »	15,000 »		
21	Police douanière	5,000 »	»		
22	Matériel	194,925 »	»		
A REPORTER . . . fr.		12,733,005 »	120,500 »	12,853,505 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	12,755,005 »	120,500 »	12,855,505 »
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
23	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	480,000 »	»	2,664,005 »
21	— — du domaine	150,275 »	7,450 »	
25	— — forestier	577,980 »	»	
26	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,570,000 »	»	
27	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	70,000 »	»	
28	Matériel	54,800 »	»	
29	Dépenses du domaine	78,000 »	44,000 »	
30	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
31	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 »	»	
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
52	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	42,000 »
53	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	14,000 »	»	
CHAPITRE VI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.		15,595,560 »	171,750 »	15,567,510 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1881.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1882.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1881, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1881.
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.		
Frais d'appropriation des terrains à Cureghem et dépenses relatives à la mise en valeur des terrains des places fortes. (Loi du 1 ^{er} juin 1874, <i>Moniteur</i> n° 154.)	1,980,000 »	15,757 94
Mise en valeur de terrains militaires. (Loi du 15 avril 1878, <i>Moniteur</i> n° 108.)	1,280,000 »	567,777 27
Acquisition d'un balancier, appropriation, installation, ameublement du nouvel Hôtel des Monnaies et participation de l'Administration des Monnaies à l'Exposition nationale de 1880. (Loi du 15 mars 1880, <i>Moniteur</i> n° 77.)	55,000 »	21,415 54
B. Divers		
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 240 millions de francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ o. (Loi du 29 avril 1875, <i>Moniteur</i> n° 120.)	500,000 »	6,451 88
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ o., ainsi que de ceux qui peuvent être créés éventuellement en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4, <i>Moniteur</i> n° 152.)	80,000 »	28,561 50
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ o. nécessaires à l'exécution de la convention conclue le 1 ^{er} juin 1877, entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer. (Loi du 26 juin 1877, <i>Moniteur</i> n° 178.)	150,000 »	75,159 0
Frais de confection des titres de l'emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$ o. à créer pour le paiement de rachat de divers chemins de fer. (Loi du 51 mai 1878, art. 7, <i>Moniteur</i> n° 151-152.)	55,000 »	17,655 92
Frais de confection et d'émission des nouveaux titres résultant de la conversion de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ o. en 4 p. $\frac{1}{2}$ o. (Loi du 25 juillet 1879, art. 7, <i>Moniteur</i> n° 205.)	275,000 »	127,758 49
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu des lois des 4 et 5 juin, 26 août 1878, des 17 février, 50 mars, 1 ^{er} et 8 avril, 24 juin et 4 août 1879. (Loi du 4 août 1879, art. 2, <i>Moniteur</i> n° 217.)	75,000 »	15,541 62
Part du Trésor dans les frais d'expertise des biens échangés entre l'État et le directeur du domaine privé du Roi. (Loi du 12 mai 1880, <i>Moniteur</i> n° 155.)	4,500 »	5,865 80
Dépenses à résulter de l'achat de 4,175 k. d'argent fin nécessaire à la fabrication de monnaies divisionnaires d'une valeur nominale d'un million de francs; frais de fabrication et de transformation de 100,000 pièces belges de 5 francs en médailles de même poids et même titre destinées à consacrer le souvenir du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 15 mai 1880, <i>Moniteur</i> n° 140.)	850,000 »	7,505 68
TOTAUX. fr.	5,064,500 »	682,966 64

(472)

DÉVELOPPEMENTS

ou

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1882.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																			
CHAPITRE I^{er}.																					
ADMINISTRATION CENTRALE.																					
1	»	Traitement du Ministre.																			
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	}																		
	b.	Traitements de disponibilité																			
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances.	}																		
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.																			
			<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinares</th> <th>extraordn.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">52,500</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">71,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinares	extraordn.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000								
CHARGES																					
ordinares	extraordn.																				
52,500	2,000																				
18,500	»																				
71,000	2,000																				
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs																			
<i>Matériel.</i>																					
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.	}																		
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux																			
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles																			
	d.	Papiers à timbrer.																			
	e.	Papier électoral																			
	f.	Autres papiers de toute espèce.																			
			<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinares.</th> <th>extraordn.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">65,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">67,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">85,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">72,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">524,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinares.	extraordn.	65,500	»	20,000	»	67,000	»	85,000	»	15,000	»	72,000	»	524,500	»
CHARGES																					
ordinares.	extraordn.																				
65,500	»																				
20,000	»																				
67,000	»																				
85,000	»																				
15,000	»																				
72,000	»																				
524,500	»																				
<i>Service de la Monnaie.</i>																					
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.																			
			A REPORTER. fr.																		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
839,200	14,000	853,200	847,300	5,900	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
524,300	»	524,300	152,500	172,000	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
1,269,700	16,000	1,285,700	1,107,800	177,900	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).	CHARGES			
			ordinares	extraordin		
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie	5,700	»		
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	7,800	»		
	c.	Frais pour le service du contrôle.	2,000	»		
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz.	600	»		
			16,100	»		
»	»	a. Papiers à timbrer, b. Papier électoral; c. Autres papiers de toute espèce. (Pour Mémoire)	»	»		
		Documents statistiques.				
8	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»		
	b.	— de publication	6,000	»		
			18,000	»		
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		fr.		
		CHAPITRE II.				
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
			Nombre d'AGENTS	TRAITEMENT par an.		
				CHARGES ordinares. extraordin		
9	a.	Traitements des agents	52	3,000 à 8,000	160,400	»
	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600	9,600	»
10	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents			48,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE II				fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,269,700	16,000	1,285,700	1,107,800	177,900	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
»	»	»	172,000	»	172,000	Diminution compensée par l'augmentation portée à l'article 5.
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,303,800	16,000	1,319,800	1,313,900	177,900	172,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,900		
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
218,000	»	218,000	218,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES	TRAITEMENT par an.	CHARGES		
					ordinares.	extraord.	
		<i>Surveillance générale.</i>					
11	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— de l'inspecteur spécial	1	»	Max. 6,500 Min. 6,000	6,500	»
	e.	— du contrôleur id.	1	»	Max. 4,200 Min. 3,150	4,200	»
	f.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,650	2,650	»
	g.	— d'un chimiste-avisur.	1	»	Max. 5,000 Min. 3,500	5,000	»
	h.	— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
			3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200	»
	i.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500	»
			21	3 ^e	1,700	35,700	»
27			4 ^e	1,300	35,100	»	
f.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000	»	
k.	— aux surnuméraires.	»	»	»	85,000	»	
		110	445,350	»	
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>					
12	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	13,000	»
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	28,400	»
			6	2 ^e	3,600	21,600	»
	c.	— des géomètres	6	3 ^e	3,150	18,900	»
			64	1 ^{re}	2,650	169,600	»
			65	2 ^e	2,150	159,750	»
			65	3 ^e	1,700	110,500	»
	66	4 ^e	1,300	85,800	»		
d.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	110,400	»	
		280	697,950	»	

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
445,350	»	445,350	410,350	35,000	»	
697,950	»	697,950	688,350	9,600	»	
1,143,300	»	1,143,300	1,098,700	44,600	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
					REPORT. . . . fr.		
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).							
13		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
	a.	Traitements des contrôleurs	27	1 ^{re}	5,000	135,000	»
			26	2 ^e	4,200	109,200	»
			26	3 ^e	3,600	93,600	»
			26	4 ^e	3,150	81,900	»
	b.	— des sous-contrôleurs	27	»	<i>Max. 2,650 Min. 2,150</i>	66,550	»
			3	1 ^{re}	9,000	27,000	»
			4	2 ^e	7,500	30,000	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	3	3 ^e	6,000	18,000	»
			5	4 ^e	4,700	23,500	»
			5	5 ^e	3,600	18,000	»
			14	6 ^e	2,800	39,200	»
			21	7 ^e	2,100	44,100	»
	d.	— des vérificateurs.	25	1 ^{re}	<i>Max. 4,650 Min. 3,150</i>	82,450	»
			26	2 ^e	2,650	68,900	»
			33	3 ^e	2,100	69,300	»
			59	4 ^e	1,600	94,400	»
	e.	— des commis aux écritures	50	1 ^{re}	2,500	69,000	»
			30	2 ^e	1,900	57,000	»
			33	3 ^e	1,600	56,000	»
		53	4 ^e	1,300	71,500	»	
f.	— des commis des accises	190	1 ^{re}	1,650	313,500	»	
		196	2 ^e	1,300	254,800	»	
		97	3 ^e	1,100	106,700	»	
g.	Indemnités de résidence.	105	4 ^e	1,000	105,000	»	
		»	»	»	65,800	500	
		1064	2,098,400	500	
14	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents)				2,058,200	»
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes .				66,500	»
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes .				56,000	»
		(Crédits non limitatifs.)				2,180,700	»
					A REPORTER. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,143,300	»	1,143,300	1,098,700	44,600	»	
2,098,400	500	2,098,900	2,050,700	48,200	»	
2,180,700	»	2,180,700	2,180,700	»	»	
5,424,600	500	5,422,900	5,350,100	92,800	»	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,422,400	500	5,422,900	5,530,100	92,800	»	
4,824,475	4,500	4,828,975	4,869,500	»	40,525	
15,600	2,300	15,900	15,900	»	»	
10,260,475	7,300	10,267,775	10,215,500	92,800	40,525	

⁽¹⁾ Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
17	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
18	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
19	a.	Frais de bureau	38,100	»
	b.	Frais de tournées	55,480	»
			91,580	»
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400	»
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	82,300	»
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	55,000	»
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000	»
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	»
	f.	— de déplacement aux employés des provinces.	12,000	»
20	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	55,000	15,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000	»
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000	»
	j.	Frais d'escorte de la douane	25,000	»
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	78,800	»
			599,000	15,000
			A REPORTER. fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,260,475	7,300	10,267,775	10,215,500	92,800	40,525	
260,225	»	260,225	260,225	»	»	
»	82,000	82,000	82,000	»	»	
91,580	»	91,580	91,580	»	»	
599,000	15,000	414,000	414,000	»	»	
11,011,280	104,300	11,115,580	11,063,305	92,800	40,525	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).				
<i>Police douanière.</i>				
21	»	Mesures de police douanière		
<i>Matériel.</i>				
22	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	55,000	»
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	130,025	»
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.	25,600	»
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900	»
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400	»
			194,925	»
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,011,280	104,300	11,115,580	11,065,305	92,800	40,525	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
194,925	»	194,925	187,800	7,125	»	
11,211,205	104,300	11,315,505	11,256,105	99,925	40,525	
AUGMENTATION. . . fr.				59,400		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
		<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>				
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		
				ordinaires.	extraordin.	
	a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
	b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
			6 2 ^e cl.	6,500	39,000	»
	c.	Vérificateurs	12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
			12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
			12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
	d.	Premiers commis de direction	9	3,500 à 4,500	36,000	»
	e.	Seconds — —	19	1,700 à 2,600	59,290	»
23	f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,600	3,200	»
	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,200 à 2,600	9,600	»
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100	»
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000	»
	j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200	»
	k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire	»	»	2,400	»
	l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	51	1,100 à 2,000	47,900	»
	m.	Indemnités pour maladies, et travaux extraordinaires	»	»	16,310	»
			128		480,000	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	id. 4,500	2,090	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>				
	d.	Receveurs	7	id. 5,500	20,430	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle.	15	id. 1,500	3,520	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	id. 1,500	1,265	»
	g.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	193	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	id. 5,500	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500	7,150	»
	j.	Messagers gardes-canal.	2	id. 1,500	2,365	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
24	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,970	»
	l.	Pontonnier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
	m.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	330	»
		<i>Meuse.</i>				
	n.	Percepteurs	5	id. 2,100	4,620	»
		<i>Escaut.</i>				
	o.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	2,970	»
	p.	Percepteur.	1	id. 2,100	1,100	»
		<i>Demer.</i>				
	q.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	385	»
	r.	Pontonnier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Lys.</i>				
	s.	Éclusiers-receveurs	7	id. 1,500	2,530	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	385	»
		A REPORTER.	74	67,743	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
480,000	,	480,000	480,000	,	,	
480,000	,	480,000	480,000	,	,	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
			REPORT.	74	67,743	»
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs	2	Max. 2,100	1,650	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,595	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,705	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur	1	id. 2,100	770	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	5,344	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,500	440	»
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	id. 1,500	415	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,265	»
	ee.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,420	»
	gg.	Gardes-canal messagers.	2	id. 1,500	385	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaale.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,320	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys</i>				
	ii.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	550	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,045	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,650	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	5,200 à 4,800	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,000	2,640	»
		A REPORTER.	132		118,265	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT. . . .	132		118,265	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	<i>nn</i>	Délégués à la recette.	4	Max. 1,500	5,280	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	<i>oo.</i>	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
24	<i>pp.</i>	Concierge	1	880	880	»
(suite).		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	<i>qq.</i>	Concierge surveillant	1	1,650	1,650	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	<i>rr.</i>	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,450
	<i>ss.</i>	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,500	»
			147		130,275	7,450
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	<i>a.</i>	Inspecteurs.	6	4,800 à 6,000	32,400	»
	<i>b.</i>	Sous-inspecteurs.	4	3,400 à 3,800	14,400	»
	<i>c.</i>	Gardes généraux.	22	2,600 à 3,000	56,100	»
	<i>d.</i>	Brigadiers et gardes.	500	50 à 1,350	256,580	»
25	<i>e.</i>	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	8,500	»
	<i>f.</i>	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement	»	»	1,000	»
	<i>g.</i>	Bourses d'élèves forestiers.	4	1,500	6,000	»
	<i>h.</i>	Gardes généraux adjoints	2	1,500	3,000	»
			538		377,980	»
26	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif)				
27	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif)				
						A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
130,275	7,450	137,725	137,725	»	»	
377,980	»	377,980	377,980	»	»	
1,370,000	»	1,370,000	1,300,000	70,000	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
2,428,255	7,450	2,435,705	2,365,705	70,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
			REPORT. . . . fr.														
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).															
		<i>Matériel.</i>															
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinales.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">5,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">53,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">54,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinales.	extraordin.	5,500	»	2,800	»	53,100	»	13,400	»	54,800	»
CHARGES																	
ordinales.	extraordin.																
5,500	»																
2,800	»																
53,100	»																
13,400	»																
54,800	»																
28	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	5,500														
	b.	Frais d'emballage	2,800														
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	53,100														
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	13,400														
			54,800														
		<i>Dépenses du domaine.</i>															
	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	21,000														
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances	» 10,000														
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	10,000														
29	d.	Arpentage de coupes de bois	3,500														
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration des propriétés domaniales; indemnités, frais de route et de séjour des membres de la commission chargée de l'étude des questions forestières.	43,000 34,000														
	f.	Frais de vente et autres actes.	500														
			78,000 44,000														
30	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État															
31	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)															
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.															

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,428,255	7,450	2,435,705	2,365,705	70,000	»	
54,800	»	54,800	54,800	»	»	
78,000	44,000	122,000	122,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,612,555	51,450	2,664,005	2,594,005	70,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				70,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
32	"	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
33	"	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
	†	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	474	Administration centrale
II.	476	— de la trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	478	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	488	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	498	Pensions et secours
VI.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1882.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1882.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1881.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,303,800 »	16,000 »	1,319,800 »	1,313,900 »	5,900 »	»	
218,000 »	»	218,000 »	218,000 »	»	»	
11,211,205 »	104,300 »	11,315,505 »	11,256,105 »	99,925 »	40,525 »	
2,612,355 »	51,450 »	2,664,005 »	2,594,005 »	70,000 »	»	
42,000 »	»	42,000 »	42,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,395,560 »	171,750 »	15,567,310 »	15,432,010 »	175,825 »	40,525 »	
AUGMENTATION. fr.				155,300 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1882.



PENSIONS.



Voir aux annexes (n° 17) du Budget de la Dette publique.

